UNION REGIONALE
DES SYNDICATS
DE L'EDUCATION
NATIONALE
URSEN CGT

UNION LOCALE CGT
RENNES SUD EST
5, rue de la SAUVAIE
35000 RENNES

FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Déclaration des élu-e-s CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE
à la CAPA Hors-Classe des PLP du lundi 24 juin 2019

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreux mois, en dépit de nos revendications et propositions, nous constatons que le pouvoir exécutif poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agents·e·s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent·e·s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération (gel du point d'indice), qu'il supprime des postes (120.000 annoncés), engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties (journée de carence, deuxième heure supplémentaire obligatoire). Nous nous opposons à la loi dite de transformation de la Fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent·e·s et les citoyen.ne.s que pour l'avenir de la Fonction publique. De même, l'application *stricto sensu* inédite de l'article 38 du décret 82 451 ne permettant pas aux élu.e.s promouvables de siéger laisse augurer une poursuite de la dégradation du dialogue social du ministère à l'encontre de ses agent.e.s.
La réforme de la voie professionnelle qui concerne tout particulièrement les PLP entraîne un renforcement du tri social. Le Ministre veut développer l'apprentissage dans tous les Lycées Professionnels. Cette voie de formation est inégalitaire. Elle repose sur la recherche d'un contrat de travail. Cela discrimine de fait les filles et les élèves issu·e.s de l'immigration et des quartiers.
L'allègement des grilles horaires, la conception utilitariste de l'enseignement général, va rendre les poursuites d'études en BTS plus difficiles. Les programmes le confirment, c'est une ghettoïsation de la voie professionnelle qui se profile. Dans les réunions de présentations de la « transformation de la voie professionnelle », les collègues expriment leur colère. La CGT est attachée à une voie professionnelle qui permet l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude, au choix de l'élève.

Pour en revenir à la campagne de promotion à la hors-classe, nous notons que cette année encore, seul 17% des 551 collègues promouvables ont été promu·e·s, dont seulement 38 % sont issu·e·s du 11ème échelon (elles et ils étaient 74 % l'année dernière ; il reste pourtant 27 de ces collègues au 11ème échelon qui ne sont toujours pas promu-e-s).
De ce fait, les 15 collègues âgé.e.s de 60 ans et plus non promu.e.s, dont 3 avec opposition du Recteur, partiront à la retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension calculée en fonction de l'indice terminal de la hors classe. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre elles/ils n'auront pas une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Les dispositions du passage à la hors-classe ne prennent absolument pas en compte le contexte social, le gel des salaires et l'allongement des carrières. Elle ne fait que creuser les écarts de carrière entre collègues, souvent de manière partiale.
Malgré tout, nous notons l'évolution positive représentée par le fait que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ait été un critère dans cette campagne et que cela se reflète dans les chiffres puisque les promu-e-s sont à 45 % des femmes et 55 % des hommes. Bien que celui-ci soit supérieur au ratio femmes/hommes parmi les promouvables (42% de femmes et 58% d'hommes), il atteint presque la représentativité des femmes dans le corps des PLP de notre académie (47% de Femmes).
Cependant, parmi les promu.e.s, l'ancienneté de corps moyenne pour les femmes est de 20 ans et 4 mois alors qu'elle n'est que de 19 ans pour les hommes. Nous remarquons aussi que ce différentiel a augmenté depuis l'année dernière passant de 11 mois à 1 an et 4 mois !
De plus, à l'examen plus attentif de ce passage 2018/2019, même si nous constatons cette année que les avis « à consolider » sont en baisse (15 contre 19 en 2018), aucun.e collègue ne sera promu.e. Il n'est pas compréhensible que ces avis avec opposition du Recteur portés de façon « pérenne » ne puissent pas faire l'objet d'un réexamen chaque année, surtout comme nous le dénonçons régulièrement, ceux-ci condamnent à perpétuité des collègues, non évaluables pour raisons de santé et qui ont vu pour certain.e.s disparaitre leurs avis précédents bien meilleurs que « à consolider ».
Une fois encore, nous insistons sur la trop grande iniquité pour les collègues d'enseignement général qui ne seront promu-e-s qu'à hauteur de 32% alors qu'ils/elles constituent 40% des promouvables.

Nous rappelons également que l'avancement à la hors-classe doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière. La note de service ministérielle n° 2019-028 du 18-3-2019 précise en effet que « Les avis se fondent sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promouvable, mesurée sur la durée de la carrière, et englobent l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel.»
Or, nous constatons que bien souvent seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte, voire parfois la dernière. Ceci va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite…) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année, nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus.
Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière des professeur.e.s doit évoluer. La fonction enseignante demande à être réellement considérée. Cette considération passe, entre autres, par une augmentation des grilles indiciaires. La CGT Éduc'action revendique une rémunération de deux fois le SMIC en début de carrière (il est actuellement de 1,10 fois le SMIC), un doublement du traitement brut pendant la carrière, 18 échelons répartis dans un seul grade avec un avancement unique et un déroulé de carrière en 31 ans et 9 mois.
La logique du salaire au mérite par la promotion hors-classe ne répond pas aux enjeux collectifs propres à l'Éducation nationale. Le clientélisme que sous-tend aujourd'hui ce système s'oppose trop souvent à une nécessaire prise en compte collective des missions d'enseignement.
Par ailleurs, nous rappelons que c'est pour cette raison que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière. Nous constatons que ce n'est pas la voie retenue par le PPCR qui, rappelons-le, n'a pas fait l'objet d'un accord auprès des organisations syndicales majoritaires.
La CGT Éduc'action continue d'exiger une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros en rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Elle revendique une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite.

Enfin, en ce début d'été qui s'annonce d'ores et déjà caniculaire, nous remercions chaleureusement les personnels de la DPE 2 pour leur travail et les documents préparatoires fournis !

Merci de votre attention.

Les Élu-e-s CAPA PLP de la CGT Éduc'action Bretagne